

Lyon, le 22 novembre 2017

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU: M AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme NACHURY, M. GRACI.

DEPOTS DE POUVOIR : Mme NACHURY a donné pouvoir à M. LAUPIES ; M. GRACI a donné pouvoir à Mme HAZERAN

ABSENTS : M FENECH, Mme LEVY

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

M. BLACHE indique qu'une modification a été apportée sur le rapport 06.17.424 qui se trouve dans les pochettes. En fin de document, l'alinéa N°1 a été ajouté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.17.420 – Budget Primitif 2018 – vote de l'état spécial

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il s'agit d'examiner l'attribution par la Ville de Lyon des deux dotations versées au 6^e arrondissement au titre de l'année 2018, soit :

Dotation de Gestion Locale	398 345 €
Dotation d'Animation Locale	48 395 €
Total BP 2018 :	446 740 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.421 – Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population 2018.

M. LAFOND présente ce projet de délibération.

Il rappelle que la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, réforme les modalités du recensement de la population. Elle instaure une collecte annuelle par sondage auprès d'un échantillon d'adresses, confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques verse à la ville chaque année une dotation forfaitaire qui, pour 2017, s'élèvera à 108 000 euros environ. Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs, recrutés parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités, et rémunérés par la ville.

Depuis 2010, la base de rémunération par agent recenseur est fixée à 5 euros brut par logement enquêté pour l'enquête annuelle, il est donc proposé de conserver le taux, soit une rémunération de 5 euros bruts par logement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.422 – Programmation PEDT 2017-2018 – Ajustements et compléments

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique que le 25 septembre 2017, une délibération a été soumise au Conseil concernant le soutien au projet des écoles et accueils de loisir sur le temps scolaire et périscolaire. Ce sont les dispositions complémentaires relatives à 2017/2018 qui sont présentées aujourd'hui.

Dans celle-ci sont abordées les projets d'éducation à la santé et des actions de sensibilisation au handicap et au vivre ensemble. Ils sont menés par des équipes médico-sociales, de la Direction de l'Education, chacun des territoires en lien avec les équipes éducatives.

Sur le 6^{ème} arrondissement, les projets sont liés au handicap, l'estime de soi, l'éducation à la sexualité conformément aux programmes pédagogiques de l'Education Nationale.

Il y a en outre, mais cela ne concerne aucun établissement du 6^e, des annulations/réattributions de subventions, dans le cadre de certains projets type classe vertes, séjours à thèmes, citoyenneté. Plusieurs délibérations sont proposées concernant le PEDT pour les différentes périodes scolaires. Début 2018, il y aura de nouvelles actions pour la période courant de janvier à juin.

M. HEKIMIAN S'ABSTIENT.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.17.423 –Prolongation du Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018

M. DUVERNOIS présente ce rapport.

Depuis le 14 septembre 2014, la Ville de Lyon a mis en place une organisation du temps scolaire selon un mode dérogatoire répartissant les enseignements sur 8 ½ journées par semaine dont 5 matinées. Les nouveaux temps périscolaires sont regroupés sur le vendredi après-midi comme prévu par la convention PEDT signée le 24 octobre 2014 pour une durée maximum de 3 ans.

Suite au Décret du 14 avril 2017, cette organisation a été reconduite pour 2017/2018 suite à l'accord de la rectrice d'académie de Lyon et de Rhône. Suite au décret du 27 juin 2017, la Ville s'est engagée à rouvrir une consultation avec l'ensemble de la communauté éducative et des familles afin d'arrêter un choix pérenne d'organisation pour la rentrée 2018/2019. Cette délibération concerne donc une prorogation d'un an de l'expérimentation menée de 2014 à 2017 et proroge donc d'un an les rythmes scolaires tel qu'on le connaît aujourd'hui sur Lyon.

Pour les années suivantes, l'objectif de la Ville est de proposer une mise en place pérenne des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement. A ce jour, une consultation est lancée par la ville dont on n'a pas le résultat. Cette délibération est justement l'occasion de discuter sur la position du 6^{ème} à ce propos.

M. DUVERNOIS indique que M. le Maire du 6^e s'exprimera sur la manière dont la ville mène cette consultation sur les rythmes scolaires.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.424 –Lyon 3e et 6e arrondissements - Ligne C3 Lafayette/Bonnevay - Approbation du dossier d'enquête publique relative à l'autorisation de pose des consoles d'éclairage public, autorisation de saisir M. le Président de la Métropole de Lyon aux fins d'organisation de l'enquête publique, autorisation de signature des courriers et actes concourant à la mise en œuvre de cette décision

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée entre la Ville de Lyon et le SYTRAL relative aux travaux du C3, le SYTRAL est maître d'ouvrage unique de l'opération. Elle rappelle que la réalisation du projet C3 nécessite notamment l'implantation de consoles d'éclairage public et des câbles électriques afférents en façade des immeubles et implique l'institution de servitudes d'appui-accrochage.

Mme CROIZIER décrit le déroulé de la procédure pour établir ces servitudes qui est composé :

- D'une phase amiable de négociation préalable ;

- De l'ouverture, le cas échéant, d'une enquête publique en cas de refus de signature des projets de conventions ou d'absence de réponse de la part des propriétaires riverains concernés.

La présente délibération concerne l'approbation du dossier d'enquête publique établi par le SYTRAL et l'autorisation faite au Maire de Lyon à saisir le Président de la Métropole pour l'ouverture de l'enquête publique en question.

Elle souligne que seules 12 copropriétés concernées sur 72 ont signé un accord amiable, ce qui montre certainement une belle exaspération des riverains du cours Lafayette....

M. AUGOYARD indique que cette délibération, même si elle est très technique, ne concerne que l'éclairage sur le cours Lafayette. Certes, il est plutôt défaillant, voire inexistant aujourd'hui sur certaines sections dans le 6^e pendant le chantier.

Il considère cependant que les élus pourraient être enclins de voter pour car c'est une amélioration purement technique. En revanche, il s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste - le C3 - que cette assemblée a déjà eu l'occasion d'aborder, de critiquer mais aussi d'améliorer.

Ce projet qui s'inscrit dans une vision à court, moyen ou long terme qui ne marche ni dans sa conception ni a fortiori dans sa réalisation : le cours Lafayette est un espace cahoteuse depuis le début du chantier. Dans la logique des différentes propositions, que le Sytral ne considérera pas davantage car il ne prendra pas une fois de plus l'avis des élus de terrain, il invite ses collègues à voter contre ce dossier.

Il espère que la nouvelle présidente du Sytral, Adjointe au Maire de Lyon pour le Commerce et l'Industrie, Vice-Présidente de la Métropole en charge de l'Economie et de l'Insertion trouvera le temps d'améliorer ce dossier et la manière de revitaliser cet axe majeur de l'agglomération, complètement détruit.

Mme HAZERAN a écouté les observations de M. AUGOYARD avec beaucoup d'attention mais elle se demande s'il a des préconisations à faire dans sa critique globale.

M. AUGOYARD dit en voir mais elles sont si nombreuses que cela risque de prendre beaucoup de temps et ne veut pas refaire l'histoire. Un projet avait bien été proposé par la liste électorale qui a remporté les dernières élections au 1^{er} tour dans l'arrondissement : le métro. Il n'a même pas été étudié. Ce projet aurait dû être discuté afin de ne pas être caduc dans quelques années. Cela est constructif. Certes, on peut faire des propositions encore faut-il qu'elles soient écoutées. Il aimerait que le Sytral se mette à écouter.

Mme HAZERAN souligne que cette proposition a bien été étudiée mais elle n'était pas faisable en tout état de cause dans des limites budgétaires raisonnables. Le C3 est maintenant lancé. Il faut aller jusqu'au bout. Elle ne comprend donc pas que l'on bloque ce dossier. Elle estime en outre que la ligne n'est pas aussi cahoteuse car elle l'a, elle-même, utilisé et elle s'est révélée assez fluide même vers 18 heures. Aujourd'hui, il faut simplement améliorer l'existant.

Mme CROIZIER estime qu'il est bien d'être constructif. Toutefois, la meilleure manière de l'être est de participer aux réunions organisées par le Sytral où se sont rendus les élus du 6^e à tour de rôle. Or, ceux-ci s'aperçoivent que les choses sont toutes autres le lendemain : les rues qui doivent être fermées ne sont pas les bonnes, les périodes de fermeture non plus, la rue Bellecombe est fermée le jour du marché...

Tous les actes de bonne volonté des différents élus : M. LAUPIES, M. AUGOYARD, elle-même, se heurtent au même comportement. Le Sytral ne fait que ce qu'il veut, quand il le veut et comme il le veut.

M. AUGOYARD indique qu'ils essaient que les choses se passent bien. Les élus voulaient à l'époque organiser des réunions au moment du démarrage du projet alors que le Sytral n'en organisait aucune. Cela est normal et essentiel dans une ville comme Lyon.

Une fois le projet acté, leur position a été la même pour que tout se passe bien sur le terrain et pour faire passer les informations qui ne sont pas toujours les bonnes. Les élus apprennent celles-ci parfois par les habitants or les élus sont un peu « des courroies de transmission » de celles-ci. Ils aimeraient pouvoir être informés et pas seulement par un plan distribués aux habitants.

Il souhaite conclure par un exemple frappant : une personne à mobilité réduite s'est plainte de ne pouvoir traverser car les fauteuils ne peuvent pas sauter les réhausses de trottoirs. Un courrier a été adressé au Sytral au printemps. A ce jour, il n'a toujours reçu réponse.

Il faudrait enfin plus de réalité sur le terrain. Cela serait plus simple et surtout plus efficace pour les habitants.

Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme AZOULAY votent POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme NACHURY, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme BALAS, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, M. HEKIMIAN votent CONTRE.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 06.17.425 –Demande d'autorisation d'exploiter l'extension d'une installation de cogénération existante par ajout de 4 chaudières, implantées sur la commune de Villeurbanne (17-19 avenue Albert Einstein).

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

La Métropole de Lyon a décidé par délibération de confier à la société DALKIA pour une durée de 25 ans dans le cadre d'une délégation de service public, le financement, la réalisation et l'exploitation d'équipements destinés à fournir de l'énergie pour alimenter les réseaux de chaleur et de froid urbains de Lyon, Villeurbanne et Bron, ainsi que l'exploitation desdits réseaux.

Elle indique que la société Dalkia va mettre à disposition ses moyens à travers la constitution d'une société dédiée intitulée ELM.

Le développement d'activités de la chaufferie d'Einstein s'insère dans le programme global de rénovation et d'extension du réseau de chauffage urbain proposé par Dalkia. Le site d'implantation correspond à l'actuel site de la chaufferie à cogénération, exploitée par ELM, et dont le projet constitue une extension.

L'enquête publique se déroule dans les 3^e et 6^e arrondissements du 11 octobre 2017 au 10 novembre 2017 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande, concurremment avec les services techniques et les autorités compétentes concernées.

L'étude d'impact réalisée montre que les précautions seront prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux (eau, air, sol, bruits et déchets).

Mme CROIZIER propose d'émettre un avis favorable à la demande formulée par la société ELM sous les réserves indiquées par la Direction de l'Ecologie Urbaine, à savoir :

- d'analyser les effets missiles potentiels liés aux risques d'explosion ;
- de faire réaliser une étude acoustique afin de s'assurer que les mesures mises en place permettent de respecter les émergences et les niveaux sonores induits ;
- de gérer la pollution des sols du site
- de garantir la sécurité de la nappe phréatique avec des piézomètres ;
- de protéger les bâtiments et les équipements des remontées de nappe et des débordements de réseaux ;
- de prévenir la dissémination d'espèces exotiques envahissantes, en particulier de la Renouée du Japon.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.426 –Lyon 6e - Eclairage de mise en valeur de la gare des Brotteaux - Renouvellement de la convention - Autorisation de signer une convention avec l'Espace Brotteaux pour l'entretien de l'installation de mise en valeur.

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Par délibération du 15 mai 1995, la Ville a approuvé le concours des propriétaires du bâtiment de l'ancienne gare des Brotteaux, appelé l'Espace Brotteaux en vue d'améliorer l'éclairage décoratif de la façade. La Ville, en contrepartie, s'engage à prendre en charge les dépenses relatives à l'entretien de l'installation et à la fourniture de l'énergie électrique

Par la suite, l'Espace Brotteaux a rénové l'ensemble des façades et des toitures de l'ancienne gare et a profité de l'opportunité de ces travaux pour remettre à niveau et améliorer la mise en valeur de cet édifice.

La nouvelle installation nécessite de pénétrer à l'intérieur des différents bureaux et pendant les heures d'ouverture des sociétés locataires de l'espace.

Pour cette raison, en 2005, la Ville a décidé de passer une nouvelle convention avec l'Espace Brotteaux pour confier la maintenance de l'installation d'illumination à l'Espace Brotteaux, la Ville participant aux frais de fonctionnement de cette mise en lumière (consommations électriques extérieures et entretien de l'installation d'illumination).

La convention actuelle s'est terminée, il convient aujourd'hui de passer une nouvelle convention pour poursuivre la participation de la Ville à l'entretien de l'installation d'illumination. C'est l'objet de cette délibération.

Le montant de la participation financière de la Ville est estimé à 2 832 € TTC par an.

La présente convention, conclue pour une durée de 10 ans, a pour objet de formaliser l'accord des parties sur ces points.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.427 –Palais Guimet - Restructuration - 28 Boulevard des Belges - Lyon 6ème - Opération n°06031001 - Lancement des études de l'opération - Vote de l'autorisation de programme et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2 - Programme 0005.

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Elle indique que le projet « Guimet – Atelier de la Danse : création » s'inscrivait dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon. Il est envisagé une importante réhabilitation du bâtiment abritant l'ancien musée Guimet. Cet édifice, appartenant à la Ville de Lyon, avait été mis à disposition du Conseil général du Rhône en 1991 dans le cadre d'une convention de transfert de gestion.

Depuis la création du musée à la Confluence, ce bâtiment a été restitué à la Ville de Lyon.

Il est prévu d'y aménager les ateliers de la Maison de la Danse pour la création artistique ainsi que des locaux qui accueilleront le service municipal archéologique. Ce dernier doit en effet libérer les locaux qu'il occupe actuellement dans l'ancienne école des Beaux-arts.

Concernant la partie « maison de la danse », le programme comprend :

- * un plateau reconstituant celui de la Maison de la Danse pour les répétitions,
- * une salle d'environ 500 places avec gradins modulables,
- * 2 studios pour des troupes.

Elle indique qu'il est proposé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours, ainsi que le lancement des études du projet, projet désormais appelé « Palais Guimet ».

L'ensemble des études de maîtrise d'œuvre et autres prestations préalables de cette opération est évalué à 5.000.000 € TTC, pour un montant global aujourd'hui estimé à 26.000.000 € TTC.

Une subvention de l'Etat est attendue pour un montant annoncé de 4,5 M€. Une participation de la Région doit être confirmée.

L'ensemble de la procédure d'attribution de la maîtrise d'œuvre sera réalisé suivant la réglementation des marchés publics en vigueur (concours, sélection de 3 équipes admises à présenter une proposition de niveau Esquisse et choix du lauréat).

L'échéancier prévisionnel s'échelonne de 2017 à 2021.

Mme CROIZIER souhaite apporter quelques remarques sur ce dossier :

- Elle considère que c'est un beau projet pour un dossier très attendu : ce bâtiment est quasi vide depuis 8 ans et beaucoup de projets parfois « étranges » ont été évoqués.
- Elle estime que le montant est toutefois élevé. Il passe de 20 à 26 M€ avant tout démarrage et doit être mis en parallèle avec 2 éléments :
 - Le premier est la stagnation voire le recul des 3 dossiers mentionnés dans la présentation de l'ancien Maire de Lyon sur son plan de mandat concernant le 6^e : cours Vitton, place de l'Europe et petites serres.
Elle rappelle que pour ces dernières un montant de 10 M€ était prévu et que ce dossier avance de façon inversement proportionnel à celui de l'atelier de la Maison de la danse. Quant à la place de l'Europe et le cours Vitton... ?
 - Le second point est que l'atelier de la Maison de la danse faisait partie dans la présentation de la PPI d'une programmation de 20 M€ sur les 60 M€ pour le total des investissements « patrimoine et culture », qui comportait de nombreux dossiers sur l'Hôtel Dieu la cité de la gastronomie, la relocalisation de la friche Lamartine, la Bibliothèque Municipale Part-Dieu, l'Eglise Saint-Bonaventure, des travaux à la Halle Tony Garnier....Quelles sont donc les opérations repoussées ou modifiées pour absorber le surcout de l'enveloppe ?

Compte tenu de l'attachement de chacun à ce dossier et à la complexité des travaux à venir, une réunion de présentation et d'information a été sollicitée sur ce projet pour les habitants du 6^e qui se tiendra en fonction de l'avancée de la consultation des maîtres d'œuvre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.428 –Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon - Année 2016 - Adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables - SPAR- pour la Ville de Lyon - Le Bilan Plan Climat Energie

M. BLACHE indique que ce dossier est présenté pour information.

Mme CROIZIER en est le rapporteur.

Elle rappelle que les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire un rapport sur la situation en matière de DD (Décret du 17 juin 2011).

Elle indique que ce rapport suit le cadre de référence proposé et traite des cinq axes suivants :

- Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
- Epanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 13 thématiques « développement durable » définies par les services de la Ville. Ces thématiques sont les mêmes que chaque année :

- Solidarité et Cohésion Sociale
- Santé – Environnement

- Tranquillité – Prévention
- Participation citoyenne
- Biodiversité - Espaces Verts et Nature
- Economie Durable- Commande responsable
- Maîtrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre
- Mobilité
- Enfance – Education
- Développement Culturel
- Egalité et diversité
- Sensibilisation, Education, Formation
- Emploi et insertion

Pour l'année 2016, les actions au bénéfice des habitants ont été soulignées, comme la nouvelle carte seniors, le nouveau dispositif BUS, qui permet d'aller au contact des personnes habituellement éloignées des services sociaux, lancement des premiers conseils citoyens.

Elle liste rapidement quelques exemples de ce qu'on peut trouver dans ce rapport pour montrer la diversité des thèmes :

Lutte contre le moustique tigre,
 Lutte contre l'ambrosie,
 Sensibilisation des aménageurs à la pollution des sols,
 Soutien de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) au sein du cimetière de Loyasse,
 La démarche zéro-phyto,
 Le tri ou la prévention de production de déchets lors des grandes manifestations sur la voie publique,
 L'aide à l'éco-rénovation du parc collectif privé de logements,
 Lutte contre la précarité énergétique,
 Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) concernant la flotte de véhicules de la Municipalité,
 Les double sens cyclables,
 Action de sensibilisation à destination des élèves des écoles primaires aux économies d'énergie,
 Produits d'entretien dans les écoles,
 Animation du réseau régional Echos Paysage.

-Le premier Village des Labellisés « Lyon, Ville Equitable et Durable » organisé en décembre 2016 grand public.

- Le bilan du plan Climat 2016, quant à lui, permet d'évaluer les actions engagées et les marges de progrès pour l'ensemble des délégations et services municipaux de Lyon. On peut noter la progression de 5 points dans le label Cit'ergie label européen piloté par l'ADEME passant ainsi de 57 % à 63,3 %.

Par ailleurs, le rapport développement durable est couplé depuis la loi de 2014 relative à l'Economie Sociale et solidaire avec le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) pour une promotion et une adoption d'objectifs en matière d'achats responsables.

Ce Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) est en œuvre depuis une année. Il fera l'objet d'une évaluation lorsque le recul nécessaire permettra de produire des chiffres consolidés.

Elle propose de prendre acte de la communication du rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

LE CONSEIL DU 6^E ARRONDISSEMENT DE LYON PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL.

Rapport 06.17.429–Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d'un montant total de 145 812,00 euros (illuminations) et 26 819,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

M. BRUN présente ce dossier.

Comme chaque année, les élus sont appelés à se prononcer sur les subventions attribués dans le cadre des illuminations et animations de fin d'année.

La mise en lumière des rues aura lieu du 17 novembre 2017 au 14 janvier 2018 inclus.

L'organisation de cet événement annuel permet de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

M. BRUN rappelle que le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 €, correspond à 50% de celui des factures acquittées pour les illuminations 2016.

Pour la mise en place des décorations lumineuses, un montant de subventions total de 145 812 € sera versé dont pour le 6^e arrondissement, les montants ci-dessous :

Association Carré 6 Brotteaux		9 840 €
Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or – 69006 Lyon	2 595 €
Carré Foch	58 avenue Maréchal Foch – 69006 Lyon	3 850 €
Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 Lyon	19 039 €

Et pour les animations de fin d'année, une attribution total de 26 819 € est prévue et plus particulièrement pour le 6^e arrondissement :

Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 Lyon	3 000 €
Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006 Lyon	401 €
Carré Foch	58 avenue Maréchal Foch – 69006 Lyon	1 379 €
Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or – 69006 Lyon	837 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.430–Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 67 885 euros

Mme ROBIN présente ce dossier.

Elle rappelle que la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ; soutien aux personnes en situation de fragilité économique aide aux personnes handicapées ; prise en compte de la problématique des personnes âgées.

La ville soutient différentes associations qui œuvrent dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ; l'accès à l'hygiène et aux soins ; l'aide alimentaire.
Le montant total de ces aides s'élève à 67 885€.

Pour le 6^e arrondissement, et dans le cadre de l'exclusion et le maintien du lien social, l'association concernée est la Fondation Armée du Salut – 131 avenue Thiers. Elle se voit proposer 18 480 € pour le fonctionnement global de l'association

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.431 – Pacte de cohérence métropolitain - Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole

Mme ROBIN rapporte ce projet de délibération.

Il s'avère que la mise en œuvre du rapprochement des Antennes Solidarités / Maisons de Métropole au titre du pacte de cohérence métropolitain requiert la conclusion d'une convention entre la Métropole et le CCAS en tant qu'établissement public local porteur des politiques sociales municipales. La durée de la convention est portée au 31 décembre 2020 avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette convention a pour objet la création d'espaces d'accueil et accompagnement sociaux et la mise à disposition collective d'une partie des services du CCAS et de la Métropole.

Les modalités opérationnelles aux plans juridique, organisationnel et financier y sont fixées.

Les instances paritaires, CHSCT du CCAS et CT Ville et CCAS de Lyon, ont été consultées préalablement à la présente délibération, les 9, 18, 19 et 30 octobre 2017.

Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de la démarche et des modalités de cette mise en œuvre par le CCAS, préalablement à la délibération du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Lyon, le 14 décembre prochain.

La mise en œuvre concrète de ce projet sur le terrain devrait intervenir dans la deuxième quinzaine de janvier 2018.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.432 – Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Il s'agit d'autoriser la signature des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance et notamment dans le 6^e, ce sont :

- EAJE Le Nid d'Ange,
- Canne à Sucre (Relais d'assistantes maternelles),
- EAJE Cadet bretelle.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.433—Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017

Mme GRAZIANI est rapporteur du projet de délibération.

Dans ce dossier, les élus sont appelés à autoriser la signature de l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017.

Mme GRAZIANI est désolée de ne pouvoir annoncer une augmentation de l'offre d'accueil dans l'arrondissement, le 6° n'étant pas du tout concerné par ces augmentations.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.434—Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

M. SIMOND présente ce rapport.

Il rappelle que la Ville de Lyon a mis en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JO), notamment pour les jeux de Rio de 2016 auxquels 12 athlètes lyonnais ont participé. Pour comparaison, il indique que 396 Français ont participé à ces jeux.

Il cite trois d'entre eux, revenus avec des médailles :

- Mme MICHON, au lancer du disque,
- M. SOLFOROSI, à l'aviron,
- M THOMAS, au tennis de table handisport.

Cette opération est renouvelée en vue de la préparation des prochaines olympiades dénommée LYON-TOKYO en 2020.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans ce cadre une convention fixe les obligations de l'association et de l'athlète, et précise le montant de l'aide allouée en fonction de ses résultats et de sa progression.

En outre, le club doit mettre à disposition du sportif les conditions d'entraînement les plus adaptées à son niveau de pratique ; il s'engage ainsi à favoriser une préparation optimale de l'athlète en vue de l'objectif de participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020.

M. SIMOND avoue s'interroger sur ce point quand on voit les conditions d'entraînement de certains sportif(ve)s à Lyon : la salle d'armes où il fait aussi froid dedans que dehors ; quand il demande le renouvellement d'enrouleurs au service des Sports et qu'il n'a toujours pas de réponse au bout de 15 jours ; depuis 2014, le mur d'escalade n'a toujours pas bougé alors que cette discipline sera présente aux prochains J.O. Il pense aussi aux cyclistes qui vont devoir se rendre en Suisse pour pouvoir continuer à s'entraîner car aucun site convenable ne le permet à Lyon. Il pourrait citer encore bon nombre d'autres exemples.

Il veut néanmoins saluer le maintien des aides de 7 000 € pour la catégorie A et 4 000 € pour la catégorie B.

Il espère que des investissements seront faits avant 2020 afin que des sportifs puissent être sélectionnés pour les prochains J.O.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

Mme HAZERAN a une question pratico-pratique. Elle se demande pourquoi les deux beaux arbres de l'annexe Vendôme, rue Mongolfier, ont été coupés. Elle estime que l'on a déjà assez peu d'arbres dans le 6° !

Personne n'ayant la réponse de suite, M. BLACHE dit qu'elle sera donnée ultérieurement.

Il souligne que l'année du 150^{ème} anniversaire de l'arrondissement se termine. Elle a été dense en événements avec bon nombre de réalisations.

Il doit encore y avoir le lancement de l'abécédaire, la sortie du livre d'or, la pose de la plaque sur la maison Orsi – ancienne maison de campagne de MORAND, la pose de la plaque au Parc de la Tête d'Or sur l'arbre remarquable du 150^{ème} anniversaire sélectionné par les habitants.

Pendant la semaine se tiendra le salon du chocolat avec un défilé de robes en chocolat par les meilleurs artisans chocolatiers de Lyon mais aussi de Paris. Tout cela pour bien préparer les fêtes de Noël. L'ouverture du salon au public se fait le vendredi et ce pour 3 jours. Ce salon prend de plus d'ampleur et essaie de se hisser au niveau de Paris en termes de qualité des exposants et le 6^e a beaucoup de très bons artisans chocolatiers.

Mme DARBON indique que l'abécédaire sera lancé le 21 novembre 2017 à 19heures.

M. BLACHE indique que cet abécédaire a fait couler beaucoup d'encre, demander un travail très lourd en collaboration avec les conseillers de quartier rédacteurs et il est certain qu'il apprendra une quantité d'informations aux habitants lecteurs sur leur arrondissement.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 4 décembre 2017 à 18h30.